



Association régie par la loi de 1901
6, allée des Primevères - 95360 MONTMAGNY
01 39 83 24 28 – <http://www.villages-dogons.org>

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 15/09/06

Etaient présents (dans l'ordre d'émargement de la feuille de présence) :

Aboubacar GARANGO, Odile FRENEHARD, Dominique LUTRAN, Muriel JOLLY-POTTUZ, Ingrid GUENAT, Denis et Noudjoud LUTRAN, Marie-Hélène DUCREUX, Jean-Marie et Sandrine REDREAU, Hugues MALEFOND, François-Régis LEQUAI, Florence ROY, Marie BEGHIN, Annick PREVOST, Alain GRANDJEAN, Isabelle et Pierre MASSON, l'association Solidarité Afrique Sahel représentée par Philippe CLERC, Michelle MORCLETTE, Denise BAZELLE, Serge LIGNEAU, Catherine et Serge FOURNY.

Etaient représentés :

Bernard BALTZINGER, Emilio BISSAYA, Martine et Franck CAPMARTY, Sylvie DAVID, Geneviève DESREUMAUX, Elise et Gilbert FOURNY, Gérard GOSSET, Noëlle LEROUX, Dominique PENNEC, Andrée PICQUET, Ali TAZRART, Danièle THIERY.

I : Rapport d'activités et rapport financier :

Serge Fourny déclare l'assemblée générale ouverte et propose une discussion autour des rapports d'activités et financiers. Il donne quelques compléments d'information :

- Cette année, la saison des pluies a été très tardive. S'il ne pleut pas en octobre, la récolte n'aura pas le temps de venir à maturation; le risque de famine est majeur sur une partie importante du territoire malien. Quinze tonnes de mil ont été achetées par l'association avant que les prix flambent pour être revendues aux villageois et renforcer ainsi les banques de céréales déjà mises en place.

- La communauté de Koumbé a connu des tensions ces derniers mois. Les habitants sont dispersés dans de nombreux petits hameaux, parfois fort éloignés les uns des autres. Fin 2005, Moussa a été informé que l'école n'avait pas été construite à l'emplacement qui avait été choisi par tous les villageois lors d'une réunion à laquelle nous n'étions pas présents. Des rivalités anciennes existent dans la communauté et certains ont tenté de détourner à leur profit exclusif les réalisations de notre association. Nous ne nous en doutions pas car le consensus semblait régner au cours des réunions organisées avec les villageois. Ce que nous ignorions, c'est que les hameaux n'étaient pas tous représentés...

Le chef du village d'Ewéry a servi de médiateur et la sagesse l'a emporté, évitant que le conflit ne dégénère. Nous avons rencontré en février les représentants de tous les hameaux ; lors de cette réunion, nous avons pu constater que les tensions étaient apaisées. Nous avons proposé que les prochaines classes soient construites à l'endroit qui avait été choisi par tous et non à côté de la première salle. Tout le monde a approuvé cette proposition.

Par ailleurs, en août dernier, nous nous sommes rendus compte avec Moussa que les 500 000 F. CFA prêtés en mars dernier au clan du chef pour la banque de mil n'avaient pas été utilisés.

Pourtant, les villageois de Guénébana nous ont informés, lorsque nous sommes allés leur rendre visite, que Samba, le fils du chef de Koumbé, leur avait demandé de lui vendre du mil qu'il ne leur avait toujours pas payé trois semaines plus tard. Il a fallu une intervention énergique de Moussa pour que Samba s'acquitte progressivement de sa dette.

Nous pouvons nous demander ce qui a pu pousser Samba à agir de la sorte. Nous pouvons difficilement comprendre toutes les composantes des relations locales. Toutefois ces incidents montrent que les jalousies, les haines ancestrales et les luttes de pouvoir, existent en pays dogon comme partout ailleurs. A chaque fois qu'il y a aide il peut y avoir tentation de détournement. Pour exemple, Serge explique que lors du prêt à un groupe de femmes de Douentza pour l'élevage de moutons, certaines d'entre elles ont tenté d'en changer la destinée première et de détourner ainsi l'argent. Pour être sûr que l'argent servirait bien au projet, le prêt a été fait à deux personnes qui, officiellement, se sont portées garantes devant le tribunal.

Tous ces faits prouvent, s'il en était besoin, l'importance primordiale de l'action de Moussa sur place. En effet, nombre de projets engagés par des ONG n'aboutissent pas faute d'un suivi fiable.

Serge F. souligne que notre action s'inscrit dans la durée et doit permettre, en ne se dispersant pas, de rester au plus près des réalités locales. L'assemblée réaffirme cette priorité pour les projets actuels et futurs.

Après discussion nous passons aux votes. Le rapport d'activités et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité.

II : Election du Conseil d'Administration :

2 démissions sont enregistrées : Gérard Gosset et Laure Marchaut.

8 membres de l'ancien C.A. sont candidats pour un nouveau mandat : Il s'agit, par ordre alphabétique de : Serge et Catherine Fourny, Odile Frénehard, Serge Ligneau, Dominique Lutran, Hugues Malefond, Michelle Morcrette, Jean-Marie Redreau.

Le C.A. peut comporter jusqu'à 10 membres. Après appel à candidature, Annick Prévost et Pierre Masson se proposent.

Par vote à main levée les 10 candidats sont élus à l'unanimité.

Au sein du conseil le bureau reste identique :

- Serge Fourny : président
- Serge Ligneau : trésorier
- Odile Frénehard : secrétaire

III : Cotisation pour le prochain exercice :

Aucune modification n'est proposée. Le montant de la cotisation est voté à l'unanimité à 15 € par personne (ou 7,50 pour ceux qui ne peuvent pas payer plus) et 20 € par couple.

Il est rappelé que, sur demande, des justificatifs pour les impôts peuvent être délivrés non seulement pour les dons mais également pour les cotisations

IV : Remboursement de certains frais de transport pour des missions relatives à l'association :

Serge F., Catherine F et Moussa ont acheté ensemble un pick-up Toyota pour 1.500.000 Francs CFA chacun. Ce véhicule est au nom de Moussa. Jusqu'à présent, Moussa, Serge et Catherine ont entièrement pris à leur charge les frais d'essence et d'entretien. Serge propose un prix de location à la journée lorsque le véhicule est utilisé pour « Villages Dogons ». Il propose un prix quotidien à 20 000 Francs CFA (soit 30,50 Euros par jour), ce qui correspond à la moitié du prix normal à Douentza. Il prévoit une vingtaine de journées de location par an.

Moussa émettrait les factures nécessaires aux paiements par l'association. Serge Ligneau propose que « Villages Dogons » fasse plus que cette simple location pour aider au financement, par exemple en payant l'assurance. Serge Fourny ne le souhaite pas. Après discussion, le principe d'une location à la journée au prix proposé est retenu et adopté à l'unanimité.

V : Projets de l'année à venir :

- Le bassin de retenue des eaux sera construit dès que la main d'œuvre sera disponible, à partir de novembre. Ce projet a déjà été voté en 2005.
- La classe construite avec l'aide de « Solid'eau Mali » a accueilli une quarantaine d'enfants d'Ewéry. La classe construite avec l'aide de « Villages Dogons » a accueilli 63 enfants de Koumbé et Guénébana. L'association doit maintenant aider à construire une deuxième classe sur chaque site pour la somme de 25 000 euros tout compris. Une convention a été signée avec la commune de Douentza qui prendra en charge le salaire des deux nouveaux instituteurs. Ce projet scolaire prévoit par la suite la construction, pour la rentrée 2009, d'une troisième classe sur chaque site, assurant ainsi les six années du cursus primaire. Si ces deux écoles marchent bien, l'Etat malien devrait prendre le relais de Douentza pour la rémunération des maîtres. Pour mener à bien la deuxième phase de ce projet « Villages Dogons » compte sur le soutien de la mairie de Montmagny et une subvention de 10 000 € a été sollicitée auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

VI : Critères de choix pour les projets à venir :

L'association est saisie de très nombreuses demandes parmi lesquelles une première sélection a été faite et étudiée sur place avec les villageois. Ces dossiers ont été exposés en conseil d'administration, mais il appartient à l'assemblée générale de valider les actions des années à venir. Serge F. présente et commente les projets afin de permettre aux membres présents d'établir des priorités.

- creuser quatre puits pour l'eau potable et un puits maraîcher pour des villages de la commune de Thin. Ces cinq puits concernent des milliers de personnes mais le coût total est très élevé : 106 200 euros.
- creuser un puits de 15 mètres sur le village de Siba pour une somme de 17 000 €. Ce projet ne concerne que 400 personnes, mais Siba est un village très ancien et les villageois de la région trouveraient logique que Siba soit maintenant aidé après les villages d'Ewéry et Almina. Par ailleurs, une délégation de femmes très motivées a défendu ce projet. Le puits actuel s'assèche dès février ou mars et, pendant de longs mois, il faut aller chercher l'eau à un kilomètre et demi (chaque famille doit faire quatre voyages chaque jour). Le puits servirait également à l'irrigation de cultures maraîchères.
- reprendre un puits commencé par les villageois de Fero. Il s'agit d'un village de Bellas d'une centaine d'habitants. Pendant trois années, les hommes ont durement travaillé avec les moyens du bord au creusement d'un puits qui atteint actuellement 21 mètres. Ils ont dû abandonner car ils ont rencontré une roche trop dure et le village a épuisé toutes ses ressources pour financer ce qui a déjà été effectué.

Après discussion, l'assemblée générale donne priorité au projet de Siba qui répond à une logique locale, correspond plus à nos possibilités financières, et qui, critère non négligeable, est situé non loin de Douentza, donc près de Moussa.

VII : Divers

- La fête de l'association aura lieu le samedi 14 octobre à Montmagny. Cette année nous aurons Dahirou Togo, conteur dogon, et une soirée dansante sera animée par un groupe de variétés.
- Serge fait appel aux volontaires pour venir en renfort pour les ventes à venir.
- **Le prochain C.A. est fixé au mercredi 27 septembre à 20h30 chez Serge et Catherine.** L'ordre du jour prévoit un point sur le partenariat avec le lycée Notre Dame- La Providence d'Enghien. En effet au vu des actions et de l'investissement insuffisants des élèves, le conseil réuni en juin dernier avait décidé de mettre fin à ce partenariat ; François-Régis Lequai, proviseur adjoint, souhaite en rediscuter avec le conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare close l'assemblée générale.

Fait le 20 septembre 2006 par Odile Frénehard, secrétaire.

BULLETIN D'ADHESION

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Montant de l'adhésion :

Tarif normal : 15 euros ; Tarif couple : 20 euros ; Tarif réduit* : 7,5 euros

*pour les personnes dont les revenus sont également réduits

En tant qu'association d'intérêt général à caractère humanitaire, nous pouvons établir, pour votre adhésion ainsi que pour un éventuel don, un reçu ouvrant droit à une réduction d'impôt. Si vous souhaitez recevoir ce reçu, il faut nous le demander